



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/114  
19 décembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières  
Cinquante-quatrième session  
Genève, 26-28 mars 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE  
LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION<sup>1,2</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 26 mars 2008 à 10 heures

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

- |    |  |                    |
|----|--|--------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour  | ECE/TRANS/WP.1/114 |
| 2. | Adoption du rapport de la cinquante-troisième session du Groupe de travail | ECE/TRANS/WP.1/113 |

---

<sup>1</sup> Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, troisième étage, Palais des Nations).

<sup>2</sup> Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la réunion, par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

3. Communications
4. Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2) TRANS/SC.1/294/Rev.5  
ECE/TRANS/WP.1/112

Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

- a) Restructuration de la R.E.1 ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.6
- b) Règles spéciales concernant certaines catégories de véhicules ECE/TRANS/WP.1/2006/12/Rev.2
- c) Sécurité aux abords des chantiers ou du lieu d'un incident/accident sur la route ECE/TRANS/WP.1/2006/21/Rev.1
- d) Règles générales concernant les véhicules et leur équipement ECE/TRANS/WP.1/2006/23/Rev.1
- e) Information des usagers de la route ECE/TRANS/WP.1/2006/25
- f) Infrastructures et installations routières spéciales ECE/TRANS/WP.1/2007/2
- g) Enseignement aux enfants des principes de sécurité routière ECE/TRANS/WP.1/2007/3/Rev.1
- h) Sujets divers ECE/TRANS/WP.1/2007/5
- i) Conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments ECE/TRANS/WP.1/2008/1
- j) Assurance automobile ECE/TRANS/WP.1/2008/2

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

- k) Panneaux à message variable ECE/TRANS/WP.1/2005/6/Rev.4
- l) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes ECE/TRANS/WP.1/2006/24
5. Suivi de la première Semaine mondiale de la sécurité routière Documents informels
6. Questions diverses ECE/TRANS/WP.1/2008/3
7. Adoption des décisions

## II. NOTES EXPLICATIVES

### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

1. Le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

### **Point 2. Adoption du rapport de la cinquante-troisième session du Groupe de travail**

2. Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport de sa cinquante-troisième session (ECE/TRANS/WP.1/113).

### **Point 3. Communications**

#### **a) Secrétariat**

3. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la soixante-dixième session du Comité des transports intérieurs (CTI) (19-21 février 2008), en particulier de la suite donnée par le CTI à la demande tendant à ce qu'une session supplémentaire du WP.1 se tienne en juin/juillet 2008.

#### **b) Activités d'autres organisations**

4. Les autres organisations qui participent aux travaux du WP.1 sont invitées à fournir des informations générales sur leurs activités qui peuvent présenter un intérêt pour le Groupe de travail et qui n'ont pas de rapport direct avec les points de l'ordre du jour.

### **Point 4. Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)**

#### Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

#### **a) Restructuration de la R.E.1**

5. Le nouveau projet de structure de la R.E.1 est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.6. Ce document est distribué à titre d'information seulement. Il n'est pas prévu que le Groupe de travail l'examine.

#### **b) Règles spéciales concernant certaines catégories de véhicules**

6. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet de texte révisé, à incorporer dans la R.E.1, portant sur les règles spéciales concernant certaines catégories de véhicules (ECE/TRANS/WP.1/2006/12/Rev.1). Ce projet a été révisé par le secrétariat sur la base de décisions adoptées par le WP.1 à sa cinquante-troisième session.

#### **c) Sécurité aux abords des chantiers ou du lieu d'un incident/accident sur la route**

7. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant la sécurité aux abords des chantiers ou d'un incident/accident sur la route (ECE/TRANS/WP.1/2006/21/Rev.1). Initialement établi par le représentant de la France et le

secrétariat, ce projet a été révisé par le secrétariat sur la base des décisions prises et des débats tenus par le WP.1 à sa cinquante-deuxième session.

**d) Règles générales concernant les véhicules et leur équipement**

8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte à incorporer dans la R.E.1, concernant les véhicules et leur équipement (ECE/TRANS/WP.1/2006/23/Rev.1). Ce projet a été initialement établi par le représentant de la France et le secrétariat sur la base des réponses au questionnaire sur l'équipement qui peut être obligatoire sur les véhicules.

**e) Information des usagers de la route**

9. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte à incorporer dans la R.E.1 au sujet de l'information des usagers de la route (ECE/TRANS/WP.1/2006/25). Ce projet a été établi par le représentant de la France et le secrétariat.

**f) Infrastructures et installations routières spéciales**

10. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte à incorporer dans la R.E.1 au sujet des infrastructures et installations routières spéciales (ECE/TRANS/WP.1/2007/2). Ce projet a été établi par le secrétariat.

**g) Enseignement aux enfants des principes de sécurité routière**

11. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner, en vue de son adoption, le projet de texte (ECE/TRANS/WP.1/2007/3/Rev.1) concernant l'enseignement aux enfants des principes de sécurité routière (annexe 8 de la R.E.1). Initialement établi par la Fédération européenne des victimes de la route, ce projet a été révisé par le secrétariat sur la base des décisions prises et des débats tenus par le WP.1 à sa cinquante-troisième session.

**h) Sujets divers**

12. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte (ECE/TRANS/WP.1/2007/5) portant sur les propositions qui ont été établies par le groupe restreint «Restructuration» (France et secrétariat), et qui concernent diverses parties ou modifications à introduire dans la nouvelle Résolution d'ensemble R.E.1.

**i) Conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments**

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte (ECE/TRANS/WP.1/2008/1) à incorporer dans la R.E.1, qui a été établi par l'Italie et qui concerne la conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments.

**j) Assurance automobile**

14. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte (ECE/TRANS/WP.1/2008/2) à incorporer dans la R.E.1, qui a été établi par la Fédération de Russie et qui concerne le problème de l'assurance automobile.

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

**k) Panneaux à message variable**

15. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner, en vue de son adoption, un projet de texte (ECE/TRANS/WP.1/2005/6/Rev.4) concernant les panneaux à messages variables. Ce projet a été révisé par le petit groupe présidé par l'Espagne à la suite des observations formulées durant la cinquante-troisième session.

**l) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes**

16. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte à incorporer dans la R.E.2 au sujet de la signalisation d'itinéraires pour cyclistes (ECE/TRANS/WP.1/2006/24). Ce projet a été établi par la Fédération européenne des cyclistes (ECF) en partenariat avec la Cycling in Switzerland Foundation.

**Point 5. Suivi de la première Semaine mondiale de la sécurité routière**

17. Le Groupe de travail sera tenu informé des résultats de l'enquête effectuée par le secrétariat afin de déterminer l'impact et l'efficacité de la première semaine mondiale de la sécurité routière de l'ONU organisée du 23 au 29 avril 2007.

18. Pour apporter sa pierre à la première semaine mondiale de la sécurité routière de l'ONU, le secrétariat de la CEE informera le Groupe de travail de l'état d'avancement de la version actualisée de la Convention de Vienne sur la signalisation routière, de l'Accord européen la complétant et de son Protocole sur les marquages routiers.

**Point 6. Questions diverses**

19. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/WP.1/2008/3 au sujet des autocars-couchettes sur les routes internationales afin d'informer le WP.29 de sa position.

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

21. La cinquante-cinquième session du Groupe de travail est prévue du 30 juin au 3 juillet 2008, à Genève, sous réserve d'approbation par le CTI.

**Point 7. Adoption des décisions**

22. Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, le relevé des décisions prises à sa cinquante-quatrième session.

-----